

# Rapport du maire



2024

Ville de L'Île-Perrot



# État des revenus et des dépenses





# Résultats financiers 2024

Ce document contient les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'année qui s'est terminée au 31 décembre 2024, comme le prévoit la Loi sur les cités et villes. Cette publication annuelle constitue un exercice de reddition de compte qui permet d'offrir un résumé bref, mais clair de la situation financière de la Ville.

Pour l'exercice qui s'est terminé au 31 décembre 2024, la Ville présente une situation financière saine et responsable.

Les revenus totaux se sont établis à 27,3 M\$, soit 5,1 M\$ de plus que les prévisions budgétaires. Ce montant inclut des transferts de subventions (PIQM, TECQ et PRACIM) pour un montant de 3,5 M\$. Les charges et affectations nettes se sont élevées à 23,5 M\$, soit 2,8 M\$ de plus que ce qui était prévu.

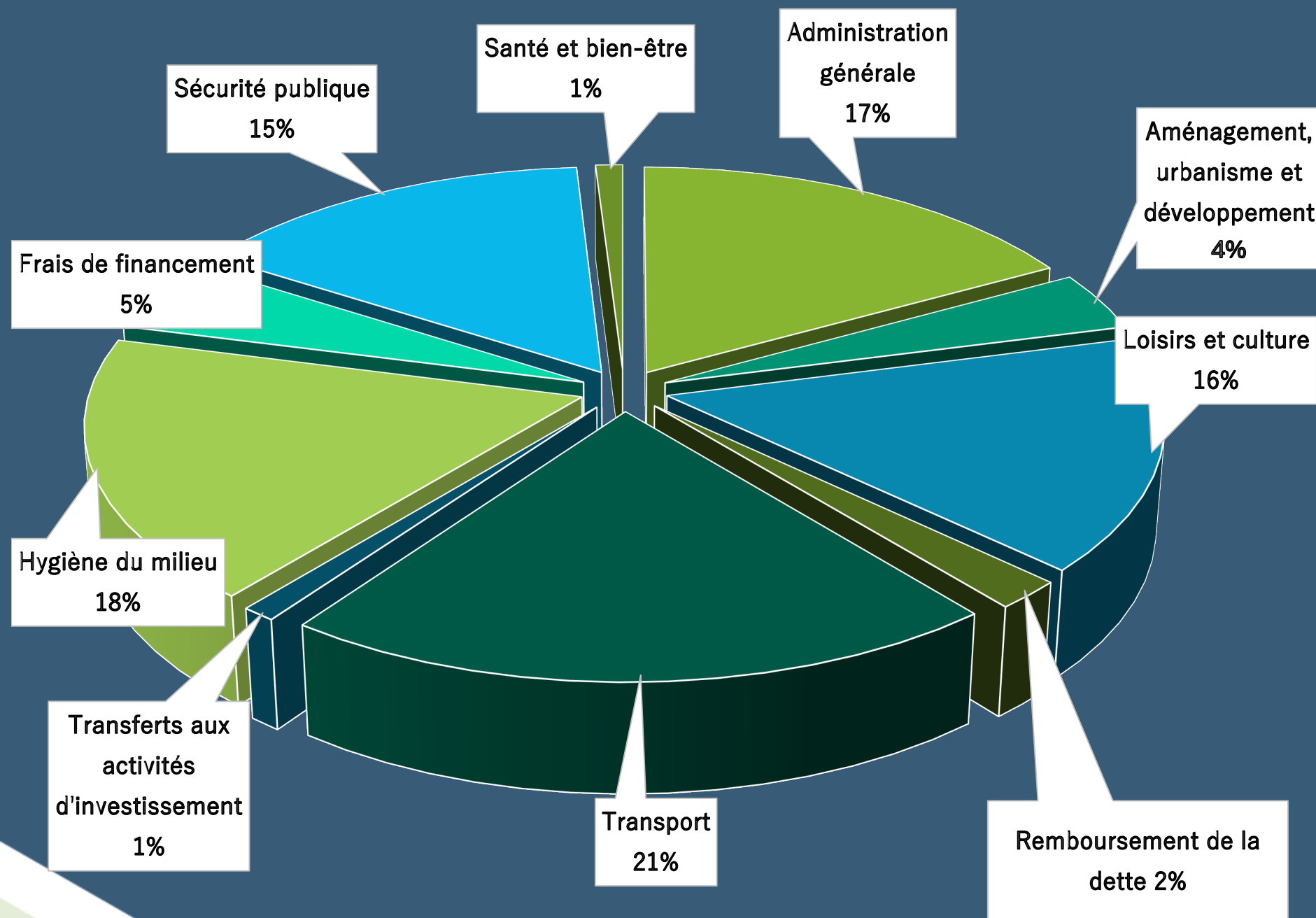
Ceci est principalement dû à des dépenses additionnelles en lien avec les événements de Debby. Malgré tout, la Ville a généré un excédent de l'exercice à des fins fiscales de 3,6 M\$, dont un excédent de 2 M\$ en relation avec les activités de fonctionnement.

Cet excédent s'explique principalement par :

- des revenus de taxation légèrement supérieurs aux prévisions (taxe de mutation et terrains vagues);
- des revenus d'intérêts plus élevés qu'anticipés; et
- des économies réalisées au sein des services municipaux grâce à une gestion rigoureuse.

Grâce à une saine gestion des finances, la Ville continue de diminuer l'impact de l'inflation sur ses dépenses. De plus, des projets essentiels se poursuivent, comme la mise aux normes de l'usine d'épuration.

# Répartition des dépenses 2024



## Définitions :

**Administration générale** : Direction générale, trésorerie, greffe, communications, informatique et la plupart des frais de bureaux.

**Sécurité publique** : Police et pompiers.

**Transport** : Transport collectif, entretien des routes, pistes cyclables et déneigement.

**Hygiène du milieu** : Filtration de l'eau, traitement des eaux usées, ramassage et disposition des matières résiduelles.

**Santé et bien-être** : Quote-part pour la MRC (logements abordables) et pour l'Office régional d'habitation municipale (ORH).

**Aménagement, urbanisme et développement** : Application de la réglementation municipale, étude de développement et développement économique.

**Loisirs et culture** : Opération des plateaux sportifs et culturels, événements communautaires et soutien aux associations.

**Frais de financement** : Frais d'intérêts (principalement sur la dette à long terme).

**Remboursement de la dette** : Remboursement de la dette à long terme.

**Transferts aux activités d'investissement** : Portion des investissements à long terme payés à même les taxes de l'année.

# État des investissements



# Investissements et immobilisations



En 2024, la Ville a investi **6,97 M\$** dans l'amélioration de ses bâtiments, de ses routes et de ses infrastructures municipales.

Parmi les principales réalisations :

- la mise en chantier de la nouvelle caserne de pompiers;
- la réfection de rues et de trottoirs à divers endroits du territoire;
- la mise à niveau de parcs, d'équipements sportifs et de mobilier urbain;
- des travaux de modernisation des réseaux d'eau potable et d'égouts;
- des aménagements visant à renforcer la sécurité routière et la cohabitation entre les différents usagers.

Une partie de ces projets a été financée par l'émission d'obligations totalisant **1,9 M\$**, couvrant des immobilisations de l'année en cours et d'années antérieures.

Ces investissements témoignent de la volonté du conseil municipal de moderniser les infrastructures publiques tout en planifiant leur entretien à long terme.

# État des fonds et réserves



# Fonds et réserves



Au 31 décembre 2024, l'excédent accumulé non affecté s'élève à **3,6 M\$**.

S'y ajoutent :

- Fonds de roulement de 600 168 \$;
- Fonds de parcs et terrains de jeux 173 324 \$;
- Fonds des élections 57 037 \$;
- Réserve d'arbres et horticulture 55 991 \$;
- Réserve eau et voirie 942 467 \$.

Ces ressources financières assurent à la Ville une **marge de manœuvre essentielle**, permettant de répondre aux besoins futurs tout en demeurant prête à faire face aux imprévus.

# État de la dette



# Gestion de la dette



Au 31 décembre 2024, la dette à long terme s'élève à **12 M\$**, contre 11,3 M\$ en 2023, soit une augmentation nette de 756 000 \$.

De ce montant :

- 78 % (9,3 M\$) est assumé par l'ensemble des contribuables;
- 6 % (0,8 M\$) est assumé par une partie des contribuables;
- 16 % (1,9 M\$) est financé par des subventions gouvernementales, principalement dans le cadre du programme TECQ et de travaux d'infrastructures stratégiques.

# Conclusion





## Conformité et transparence

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par la firme indépendante Raymond Chabot Grant Thornton. Leur rapport exprime une opinion avec réserve liée à un point technique spécifique, mais confirme que, sous réserve de cet élément, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Ville et respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



## Conclusion

Ces résultats confirment la **bonne santé financière** de la Ville et la pertinence des choix budgétaires adoptés par le conseil municipal.

Selon le profil financier 2023-2024 du MAMH, la Ville de L'Île-Perrot se démarque par un ratio de dette à long terme / actifs de **13,6 %**, soit moins de la moitié de la moyenne québécoise qui est à **31,2 %**.

À titre comparatif, Lavaltrie est à 29,5 % et Sainte-Marthe-sur-le-Lac est à 19,9 %, soit deux Villes de taille similaire à L'Île-Perrot.

Grâce à une gestion prudente et responsable, la Ville est en mesure :

- d'assurer la pérennité de ses infrastructures;
- de maintenir des services de qualité pour l'ensemble de ses citoyens;
- de réinvestir dans l'environnement, les parcs et les espaces verts; et
- de préserver des réserves financières solides pour les générations futures.

Pierre Séguin  
Maire de la Ville de L'Île-Perrot